

INFORMATION

DATE : 29/11/2023		REFERENCE: DMO INF – 23 016	
EMETTEUR :		DESTINATAIRE(s) :	
Nom	: Thierry LAURENT	Réseau Commercial Gestion Privée	
Département	: Marketing		
Téléphone	: 03 88 52 54 69		
REDACTEUR :		COPIE(s) POUR INFORMATION :	
Nom	: Fabien LOSSER	Directions BDD, BDR Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients	
Téléphone	: 03 88 52 57 39		
PROCESSUS			
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Nadège VIAUD, Karine GEORGEL	

Objet : Mise en marché de 5 fonds ISR/ESG intégrés dans LEA

Ecofi Trajectoires Durables - FR0010214213

Ecofi Agir Pour le Climat - FR0010642280

Palatine Europe Sustainable Employment - FR0013391513 part R et FR0010915181 part I

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund - LU2478873693 part R et LU2478873263 part I

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund - LU2478819217 part R et LU2478819050 part I

Résumé de la note

L'objectif est d'étoffer l'offre proposée en termes de Finance Durable dans le but de :

- ✓ Permettre aux clients de donner du sens à leur épargne
- ✓ S'adapter au contexte inflationniste avec des fonds à plus court terme (fonds obligataires Mirova)
- ✓ Pousser des solutions durables et à impact, **ces fonds étant classés article 9 au sens de la réglementation SFDR**

Début de commercialisation de ces 5 fonds : l'intégration dans les outils assureurs est prévue à compter d'octobre 2023.

Ils sont tous éligibles au CTO et présents dans les contrats d'assurance vie et Capi de la CNP Assurances, BPCE Vie, BPCE Life et TEORA (détail ci-dessous).

2 fonds sont également éligibles au PEA : les ECOFI Trajectoires Durables et Palatine Europe Sustainable Employment Palatine

Informations Essentielles

Particularités :

3 de ces fonds sont réservés à la Banque Privée et aux Personnes Morales, et ne sont pas distribués par BPCE Vie ni la CNP. Il s'agit de :

- ➔ Palatine Europe Sustainable Employment Parts I (FR0013391513)
- ➔ Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund Parts I (LU2478873263)
- ➔ Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund Parts I (LU2478819050)

Pour les Fonds Mirova, le minimum de souscription est de 50 K€.

Offre commercialisable par	- o GC Pro, CA BDR et Banquiers Privés pour les 3 Fonds réservés à la Banque Privée et aux personnes morales. - o GC, GCP, CAGP, DAA, DA, GC Pro, CA BDR, Banquier Privé pour tous les autres fonds
Dates de commercialisation	A partir du lundi 16 octobre 2023
Type de placement	Fonds répondant aux engagements ISR/ESG et relevant de l'article 9 au sens de la réglementation SFDR
Parcours client	Personnes physiques :
Objectif d'investissement	Epargner pour mes proches Constituer une épargne Transmettre mon patrimoine Préparer ma retraite Percevoir des revenus complémentaires (uniquement pour les Fonds Palatine et Mirova) Préparer un projet immobilier Valoriser mon capital Valoriser toute mon épargne Personnes morales : <i>Optimiser ma</i> trésorerie courante ou temporaire (CT) pour les deux fonds Mirova Placer mes réserves stables (LT) pour les deux fonds Ecofi et les fonds Palatine Gérer ma trésorerie affectée à un projet (MT) pour tous les fonds
Connaissance et expérience client (QCF)	C1, C2, C3 et C4
Profil risque minimum du client	R2 pour les Fonds Mirova R3 pour les autres Fonds
Complétude et conformité DRC	Obligatoires

1. CARACTERISTIQUES DES FONDS

a. Ecofi Trajectoires Durables part C

Code ISIN	FR0010214213
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Actions des pays de la Zone Euro
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 9
Label du fonds	ISR
Objectif d'investissement	De classification « actions des pays de la zone Euro », le FCP, géré sur le thème du développement durable et selon une approche ISR, a pour objectif d'offrir, sur un horizon de cinq ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'Euro Stoxx. Ecofi Trajectoires Durables cherche à anticiper la façon dont les entreprises feront face aux défis auxquels elles seront confrontées, en termes de production et de consommation. Une gestion de conviction indépendante du benchmark. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.
Indice de référence a posteriori	L'indicateur de comparaison a posteriori est : Euro Stoxx. Au regard du



INFORMATION

	caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion du FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Toutefois la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis), représentatif du marché des plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro. Cet indice, composé d'environ 300 sociétés, est uniquement pondéré sur le flottant et non pas sur la capitalisation boursière. Le code Bloomberg est : SXXT. L'indice est établi par la société STOXX et est disponible sur le site www.stoxx.com . L'indicateur de comparaison n'a pas vocation à être aligné avec les ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat sur CTO / PEA	Frais d'entrée maximum : 2,00% acquis au réseau distributeur Frais de gestion maximum : 2,00 % dont 1.32 % acquis au réseau distributeur Frais de sortie : Néant
Commission de surperformance	Néant
Horizon de placement recommandé	5 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	5/7
Eligibilité	➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA ➔ CTO ➔ Eligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

b. Ecofi Agir Pour le Climat part C

Code ISIN	FR0010642280
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Mixte multi-actifs à dominante actions
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 9
Labels du fonds	ISR, FINANSOL, GREENFIN
Objectif de gestion	Le FCP est géré dans l'optique de procurer, sur un horizon de placement de 5 ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille géré discrétionnairement sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR. Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3). L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.
Indice de référence a posteriori	L'indicateur composite de comparaison a posteriori est : 75% MSCI Europe TR (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% €STR. Néanmoins, il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicelle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence. Toutefois la performance de l'OPC

	pourra être comparée, à posteriori, à celle de son indicateur de référence. L'indice MSCI Europe TR (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) est composé d'environ 600 sociétés basées dans 16 pays européens développés (à savoir l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni). Le poids de chaque valeur est fixé en fonction du flottant des sociétés. Le code Bloomberg est : M7EU Index. Cet indice est publié par MSCI. Au sein de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente un taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est : ESTRON Index. L'indicateur composite de comparaison n'a pas vocation à être aligné avec les ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat sur CTO	Frais d'entrée : néant Frais de gestion : 2,00 % dont 1.32 % acquis au réseau distributeur Frais de sortie : Néant
Commission de surperformance	Néant
Horizon de placement recommandé	5 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	4/7
Eligibilité	➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA ➔ CTO ➔ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

c. Palatine Europe Sustainable Employment

Code ISIN	FR0013391513 part R et FR0010915181 part I
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Actions des pays de la Zone Euro
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 9
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Class ». PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement SFDR, qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement ne nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en

	partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.
Indice de référence	L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison du FCP. Cet indice actions représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro, est calculé en euro, sur la base des cours de clôture. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.stoxx.com « Ticker : SX5E » et il est publié dans la plupart des journaux financiers. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat sur CTO / PEA	Frais d'entrée maximum : 2,00% acquis au réseau distributeur Frais de gestion maximum : 2,00 % dont 1.32 % acquis au réseau distributeur Frais de sortie : Néant
Commission de surperformance	10 % de la performance excédant celle de l'indice Stoxx Europe 50 DNR + 3 %
Horizon de placement recommandé	5 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	4/7
Eligibilité	➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts R - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ➔ CTO ➔ Eligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

d. Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Code ISIN	LU2478819217 (Parts R) et LU2478819050 (Parts I)
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Fonds obligataire
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 9
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	L'objectif d'investissement du Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund (le « Compartiment ») est d'investir dans des instruments obligataires à court terme qui génèrent des avantages environnementaux et/ou sociaux, à condition que cet investissement durable ne porte pas atteinte de manière significative à l'un quelconque des objectifs durables définis par la législation de l'UE et que les émetteurs sélectionnés suivent des pratiques de bonne gouvernance. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.
Indice de référence	BLOOMBERG Euro Aggregate 1-3 Year Total Return, qui représente principalement des obligations à taux fixe émises par des sociétés publiques ou privées. Des informations sur BLOOMBERG Euro Aggregate 1-3 Year Total Return sont disponibles sur https://www.bloomberg.com (Code Bloomberg : LET1TREU:IND). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part Avec un seuil de souscription minimale initiale de 50 K€ pour les Parts R
Frais de souscription / de rachat sur CTO	Frais d'entrée : - o 2,50% maximum acquis au réseau distributeur pour les Parts R - o Néant pour les parts I Frais de gestion maximum : - o 0,90% maximum dont 0,43 % acquis au réseau distributeur pour les Parts R - o 0,41% maximum dont 0,06 % acquis au réseau distributeur pour les Parts I

	Frais de sortie : Néant
Commission de surperformance TTC	Néant
Horizon de placement recommandé	2 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	2/7
Eligibilité	➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts R - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ➔ CTO ➔ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

e. Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Code ISIN	LU2478873693 (Parts R) et LU2478873263 (Parts I)
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Fonds obligataire
Éléments SFDR	Classification SFDR : Article 9
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	L'objectif d'investissement du Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund (le « compartiment ») est d'investir principalement dans des obligations notées « non-investment grade » qui génèrent des avantages environnementaux et/ou sociaux, à condition que cet investissement durable ne porte pas atteinte de manière significative à l'un quelconque des objectifs durables définis par la législation de l'UE et que les émetteurs sélectionnés suivent des pratiques de bonne gouvernance. L'atteinte de l'objectif extra financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.
Indice de référence	L'ICE BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B, qui représente principalement des titres obligataires de qualité inférieure à « Investment Grade »13 émises par des entreprises publiques ou privées. Des informations sur l'Indice ICE BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B sont disponibles sur indices.theice.com (Index = HE40). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée : - o 2,50% maximum acquis au réseau distributeur pour les Parts R - o Néant pour les parts I Frais de gestion maximum : - o 1,10% maximum dont 0,59 % acquis au réseau distributeur pour les Parts R - o 0,71% maximum dont 0,12 % acquis au réseau distributeur pour les Parts I Frais de sortie : Néant
Commission de surperformance TTC	20,0 % de la performance supérieure à celle de l'Indice de référence
Horizon de placement recommandé	3 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	2/7
Eligibilité	➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts R - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ➔ CTO ➔ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

2. Les critères ESG et le label ISR

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères d'analyse qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Ces critères peuvent par exemple être :

- la prévention de risques pour l'environnement, les émissions de gaz à effet de serre, le recyclage et la gestion des déchets pour le critère **E**
- la qualité du dialogue social, l'égalité hommes – femmes, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le critère **S**
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, l'indépendance du conseil d'administration, la qualité des relations avec les actionnaires pour le critère **G**

Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables.

Créé et encadré par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

3. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Les 5 nouveaux fonds ne sont pas garantis. Ils sont soumis aux aléas des marchés et peuvent présenter un risque de perte en capital en cas de sortie.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement mais il est rendu attentif sur un horizon de placement recommandé. A l'issue de la durée de placement recommandé, l'investisseur n'a pas de certitude d'obtenir un rendement positif en cas de sortie.

Les 5 fonds sont soumis à différents risques dont vous trouverez ci-après les principaux.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus de chaque Fonds :

Principaux risques	Risque actions
	Risque de perte en capital
	Risque de gestion discrétionnaire
	Risque de liquidité
	Risque de taux
	Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations
	Risque lié à la gestion des garanties
	Risque juridique
	Risque de change
	Risque de spécialisation
	Risque de durabilité
	Risque de contrepartie
	Garantie
	Risque de crédit
	Risque lié aux titres solidaires
	Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres
	Risque de titres convertibles

Une attention particulière est à apporter aux clients de 80 ans et plus, à la fois dans le conseil donné et au niveau de la complétude et de la conformité du dossier. Les deux devant être irréprochables.

4. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée, Personnes morales

Age maximum recommandé : 80 ans en CEGEE pour les clients particuliers

Canal de distribution : face à face, à distance en assurance-vie, à distance en CTO/PEA si produit éligible à la RTO – via OIC/Topaze Client Final

La commercialisation de ces 5 fonds doit se faire uniquement dans le cadre du parcours LEA, O2S, 0199 PM (Mysys PM) et Parcours tactiques.

Avant de conseiller ce fonds au client :

- ➔ Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- ➔ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- ➔ Il faut mettre à jour le Questionnaire Finance Durable
- ➔ La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil, pour la clientèle Grand Public, HDG et GP :

Projets :

- ➔ Constituer une épargne
- ➔ Préparer ma retraite
- ➔ Épargner pour mes proches
- ➔ Transmettre mon patrimoine
- ➔ Préparer un projet immobilier
- ➔ Valoriser toute mon épargne
- ➔ Valoriser mon capital
- ➔ Percevoir des revenus complémentaires (uniquement pour les Fonds Palatine et Mirova)

Durée variable selon le fonds : Court ou moyen terme (2 à 5 ans)

Rendement/Risque : R2 pour les Fonds Mirova, R3 pour les autres Fonds

- ➔ Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir le projet adéquat.
- ➔ **La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire un ou plusieurs de ces 5 nouveaux Fonds si LEA ne le propose pas.**
- ➔ Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis aux représentants légaux (en cas de divergence d'appréhension du risque, c'est le questionnaire le moins risqué qui sera retenu).
- ➔ Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques, de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- ➔ Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- ➔ Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).

- ➔ Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,

Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Documents à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur.

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

➔ Souscription dans un CTO ou un PEA

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription

➔ Souscription, versement et arbitrage – contrats d'Assurance Vie CNP et BPCE VIE, BPCE Life ou TEORA :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ [la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL](#)
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

5. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

5.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions en assurance-vie hors TEORA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription dans un contrat d'assurance vie	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette numérisation)			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	OUI	OUI Les actes doivent être transmis dans une enveloppe blanche, un acte par enveloppe et envoyés avec la pochette courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174		OUI Documents à transmettre dans l'enveloppe numérisation Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et Questionnaire Finance Durable (QFD)	0174		
	La fiche de versements assurance-vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	Oui	Les actes doivent être transmis avec le bulletin de souscription, de versement libre ou d'arbitrage dans la même enveloppe blanche, une opération par enveloppe, et envoyés avec la pochette courrier

5.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO ou PEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription dans un CTO ou un PEA	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et Questionnaire Finance Durable (QFD)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,
Thierry LAURENT et Fabien LOSSER
Direction Marketing